

## VOTRE CFPPA

Le centre se trouve dans un parc de pinède et de jardins méditerranéens, aux pieds du Parc national des Calanques, dans Marseille.

Les élèves bénéficient d'un self, de salles informatiques avec utilisation possible de logiciels de DAO (Autocad, Sketchup, Gimps) et de graphisme, d'un centre de documentation et de ressources. Par ailleurs, ils sont sensibilisés à l'environnement et au tri des déchets.

Grâce à de nombreux partenariats avec le Parc national des Calanques, la Ville de Marseille, la SERAM, la SEM et d'autres, les chantiers écoles sont riches et divers.



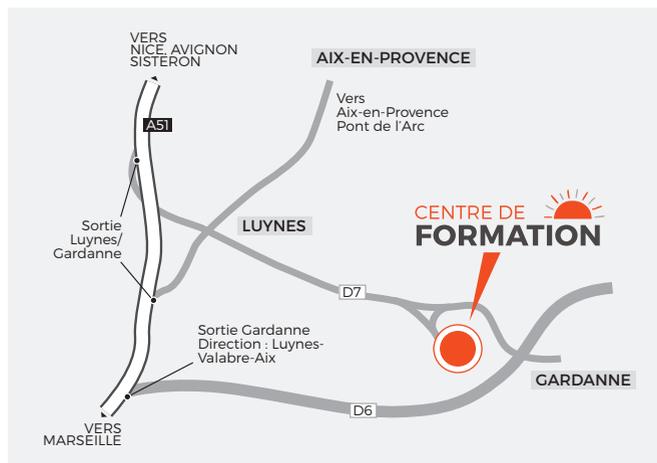
## + LES PLUS DU CFPPA

- Suivi individualisé, aide personnalisée
- Bonne intégration dans le monde du travail
- Compétences développées par le CFPPA, recherchées par les entreprises
- Une exploitation agricole, support pédagogique et d'expérimentation

■ Le CFPPA est en capacité d'accompagner des publics en situation de handicap (PSH). Pour plus d'information, contactez notre référent handicap :

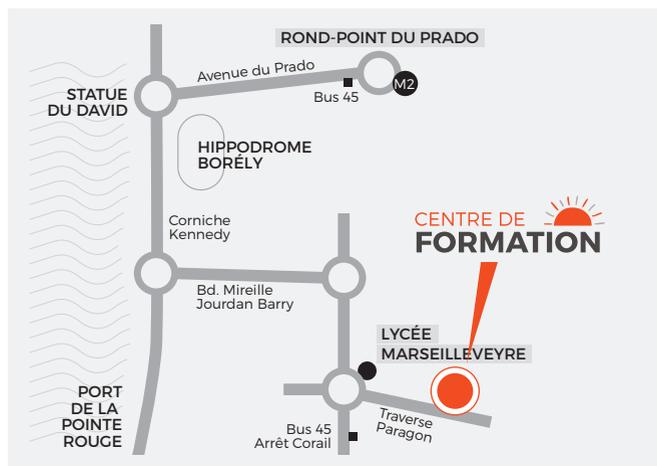
handicap.cfppa.aix-valabre@educagri.fr ou au 04 42 58 46 41

■ La formation se déroule en présentiel.



### CFPPA - AIX-VALABRE

Chemin du Moulin fort - 13548 Gardanne Cedex  
Tél. : 04 42 58 46 41 - cfppa.aix-valabre@educagri.fr



### CFPPA - MARSEILLE

89 Traverse Paragon - CS 30042 - 13272 Marseille cedex 02  
Tél. : 04 91 16 78 50 - cfppa.marseille@educagri.fr

[www.campusnatureprovence.com](http://www.campusnatureprovence.com)



Likez, partagez, abonnez-vous à notre page !  
[www.facebook.com/CFPPAValabreMarseille](https://www.facebook.com/CFPPAValabreMarseille)



# CENTRE DE FORMATION

PROFESSIONNELLE ET DE PROMOTION  
AGRICOLE

AIX-VALABRE  
MARSEILLE

## MÉTIERS VERTS



## BTSA Brevet de Technicien Supérieur Agricole

### AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS



FORMATION EN APPRENTISSAGE  
Site de Marseille et Valabre





**BTSA**

**AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS**



FORMATION EN APPRENTISSAGE

**RNCP 38349** Date de publication de la fiche 30-11-2023

Certificateur MASA

## LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

**Former des techniciens qualifiés dans l'organisation d'aménagements paysagers.** Il doit gérer des personnels, des approvisionnements, être au contact de la clientèle de l'entreprise. Les compétences développées :

- Organiser et encadrer la réalisation de chantiers de création ou d'entretien,
- Contribuer à l'élaboration des projets,
- Contribuer à la gestion technico-économique,
- Participer à l'organisation du travail, gestion d'équipe,
- Communiquer dans l'entreprise et avec la clientèle.

## CONDITIONS D'ADMISSION

- Etre âgée de 16 à 30 ans,
- Etre titulaire d'un BAC PRO Travaux Paysagers ou BAC Professionnel Productions Horticoles, BAC STAV, BAC S...
- Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise d'entretien et de création de jardin espaces verts ou une collectivité territoriale,
- Satisfaire à l'entretien individuel de motivation. Orientation proposée grâce à une évaluation des pré-requis.

## OBJECTIF PROFESSIONNEL

Intégrer une entreprise du secteur privé ou du secteur public. Le salarié peut se voir confier un poste à responsabilité de chef de chantier, puis de conducteur de travaux., Il peut être le futur assistant du chef d'entreprise et avec de l'expérience créer sa propre entreprise. Le diplôme permet en outre une poursuite d'études en Licence (infographie, assistant concepteur, gestionnaire terrains de sports, environnement...), Ecole d'ingénieur du paysage, et l'ENSP.

## ORGANISATION DE LA FORMATION

**Durée :** Alternance entre entreprise et centre de formation sur 2 ans. 675 h de formation par an (19 semaines en centre).

**Statut :** salarié sous contrat d'apprentissage.

**Méthodes mobilisées :** Notre organisme de formations s'engage à mettre en œuvre un accompagnement personnalisé et les moyens nécessaires à la réussite du diplôme visé. Un Référent Expert dans le secteur garantit la cohérence et le suivi de la progression de chaque participant.

## ORGANISATION DE LA FORMATION

### MODULES ET THÈMES ABORDÉS

Accompagnement du projet personnel et professionnel
Organisation économique, juridique et sociale
Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation
Langue vivante : anglais
Education physique et sportive
Traitement des données
Technologies de l'information et du multimédia
Les contextes et les déterminants des aménagements paysagers
Connaissance et gestion des végétaux
Technique d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager
Gestion technico-économique de chantiers
Participation à l'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager
Animation, information et sensibilisation dans le Parc national des Calanques
Pluridisciplinarité

**Suivi et évaluations :** Le suivi et l'évaluation de la progression et des acquis est réalisé par le Référent Expert pour la formation en centre et le Tuteur pour la période de formation en entreprise.

**Tarifs :** formation gratuite et rémunérée.

### AIDES EXCEPTIONNELLES

Pour tout nouveau contrat signé avant la fin d'année civile :

#### Pour les employeurs

- +de 18 ans : 6000 €
- Aide supplémentaire pour l'embauche d'un apprenti en situation de handicap : jusqu'à 4000 €

#### Pour les apprentis

- Aide au passage du permis de conduire : 500 €
- Aide pour le 1er équipement: 500 € (sous conditions)

### LES POINTS FORTS DE LA FORMATION

- Formation individualisée, assistance scolaire individuelle
- Lien fort entreprise-apprenti-centre de formation
- Insertion et intégration vers l'emploi facilitée
- Formation technique et pratique

L'apprentissage donne droit à une rémunération selon les grilles nationales en vigueur  
Plus d'infos sur la grille de salaire des apprentis :  
<https://www.alternance.emploi.gouv.fr>

Le **taux de réussite** des apprentis du BTSA AP en apprentissage 2022/2023 est de 47%

Le **taux d'insertion** professionnelle est de 100%

### POUR EN SAVOIR PLUS OU S'INSCRIRE

Contactez-nous par téléphone ou par mail

#### VALABRE

Tél : **04 42 93 87 44** - [cfppa.apprentissage-valabre@educagri.fr](mailto:cfppa.apprentissage-valabre@educagri.fr)

#### MARSEILLE

Tél : **04 91 16 78 50** - [cfppa.marseille@educagri.fr](mailto:cfppa.marseille@educagri.fr)